

TE38

BUREAU du 02 septembre 2024

DÉCISION N° 2024-086

Objet : SUBVENTION - Association SAAMA - Projet de commémoration « Demain, un Monde Electrique »

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Bruno GONINET, François GUILLIER, Joël GULLON, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Pascal PERRIN, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN et Daniel TRICOIRE, membres du Bureau.

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 *relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* ;

Vu l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-096 du Comité syndical portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu les statuts de l'association *La Société des Amis d'André-Marie Ampère* ;

L'association « Société des Amis d'Ampère » (SAAMA) fondée le 12 juin 1930 à l'initiative de Paul Janet de l'Académie des sciences, directeur de l'École supérieure d'électricité, a été reconnue d'utilité publique par décret du 4 avril 1936. Son siège social est fixé à Poleymieux-au-Mont-d'Or (Rhône).

Elle a pour objet de perpétuer la mémoire d'André-Marie Ampère par tous les moyens qu'elle jugera convenables, notamment par la création et l'entretien d'un musée de l'électricité ouvert au public, l'organisation de conférences, colloques et journées d'études, ainsi que la rédaction d'un bulletin.

En 2025, la SAAMA souhaite mener à bien un projet de commémoration intitulé « Demain, un Monde Électrique », célébrant les 250 ans de la naissance d'André-Marie Ampère comprenant les animations suivantes :

- Expositions à Lyon, Paris, en France et dans d'autres villes dans le monde, afin de se souvenir d'Ampère et de réfléchir au futur de l'électricité dans notre monde.
- Concours pour les jeunes, international et destiné aux 5-22 ans, visant à stimuler la réflexion sur le rôle essentiel de l'électricité à travers divers formats : questionnements, démonstrations expérimentales et créations artistiques.
- Colloques et conférences, dont un colloque historico-scientifique international de deux jours, des conférences grand public et des cycles de conférences sur des thématiques d'actualité, comme les technologies quantiques.
- Festival au Musée Ampère, avec un week-end festif tourné vers l'avenir sous la bannière « Demain, un monde électrique »

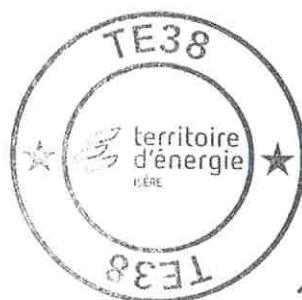
Ce projet de commémoration présente un intérêt particulier pour TE38, syndicat d'énergies du Département de l'Isère, en permettant une sensibilisation du grand public au secteur de l'énergie et à ses enjeux.

Il est ainsi proposé d'accorder à l'association une subvention à hauteur de 1 000 euros pour l'organisation de cet évènement.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'accorder une subvention à hauteur de 1 000 euros au projet de commémoration de la Société des Amis d'André-Marie Ampère intitulé « Demain, un Monde Électrique », célébrant en 2025 les 250 ans de la naissance d'André-Marie Ampère.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)